

SYNTHESE DU COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2019

COMPTE ADMINISTRATIF 2018

Conforme au compte de gestion établi par la Trésorière, il s'élève en :

- section de fonctionnement, à :

- 454 770,74 € en dépenses
- 569 511,89 € en recettes.

- et en section d'investissement, à :

- 167 654,36 € en dépenses
- 104 130,81 € en recettes.

VOTE DU TAUX DES 3 TAXES DIRECTES LOCALES POUR L'ANNEE 2019

Les taux en vigueur en 2018 sont reconduits, à savoir :

- Taxe d'habitation19,23%
- Taxe Foncier bâti.....15,82%
- Taxe Foncier Non Bâti.....45,14 %

SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS POUR 2019

Leur montant reste identique à celles allouées en 2018.

Deux nouvelles demandes ont été formulées :

- Une, émanant du club de football « Bouzanne Vallée Noire » de Neuvy-st-Sépulchre qui est en entente avec le Football Club Bas Berry (FCBB), pour l'acquisition d'un minibus pour transporter les joueuses féminines du club : refusée
- et une, du FCBB pour une subvention exceptionnelle pour une sortie au Parc des Princes à l'occasion de la coupe du monde féminine : accordée

BUDGET UNIQUE 2019

Il s'équilibre en dépenses et en recettes à :

- 656 733,41 € pour la section de fonctionnement
- 291 562,86 € pour la section d'investissement.

Sont inscrits en nouvelles dépenses d'investissement :

Réaménagement du parcours de la Maison des Traditions	140.000 €
Toiture terrasse de la Maison des Traditions	16.000 €
Pont des Presles.....	30.000 €
Voirie.....	39.000 €
Borne incendie Le But.....	3.100 €
Numérotation et Signalétique	10.000 €
Jardin du souvenir + columbarium.....	15.000 €
Reliure registres Etat Civil.....	2.000 €
Ordinateur portable	1.300 €
Aménagement des douches d'un Logement.....	5.000 €
Diagnostic Eglise	20.000 €

PONT DES PRESLES

Il est nécessaire de constituer un groupement de commandes entre la commune de Pouligny-St-Martin et la nôtre pour la réalisation des travaux. Une convention va être signée à cet effet.